



Bureau Formation-concours

Arrêté HC/SG/DRHM/BFC n° 2024-142 du **26 AVR. 2024**
portant nomination de la composition du jury chargé de la sélection des candidats pour le
concours externe sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint technique principal
de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 – Spécialité Hébergement
et restauration.

**LE HAUT COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à La Nouvelle-Calédonie, notamment son article 21 ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à La Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée par l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'Etat ;
- Vu Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 20026 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-589 du 11 mai 2016 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférents à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

- Vu l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisations de recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu l'arrêté du 20 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours externes internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer – spécialité hébergement et restauration ;
- Vu l'arrêté HC/SG/DRHM/BFC n° 2024-141 du 10 avril 2024 portant sur l'ouverture du concours externe sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 – Spécialité Hébergement et restauration.

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

- Article 1 :** Madame Virginie DEPLEDT, Directrice des ressources humaines et des moyens du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, est nommée présidente du jury du concours externe sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024.
- Article 2 :** Madame Jeanne MESNIL, Cheffe du bureau des ressources humaines du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, est nommée vice-présidente du jury du concours externe sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024.
- Article 3 :** Sont désignés en qualité de membres du jury :
- Monsieur Samuel CLAVERIE, Professeur au lycée professionnel ESCOFFIER, Nouméa.
 - Monsieur Didier HENRY, Professeur au lycée professionnel ESCOFFIER, Nouméa.
 - Olivier BOITTIAUX, Intendant de la Résidence du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.
 - Florence LE FRANC, Professeur de Lycée, Nouméa.
- Article 4 :** En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Jeanne MESNIL, vice-présidente.
- Article 5 :** L'examen des candidatures se déroulera à partir du 29 mai 2024. Seuls les candidats dont le dossier de candidature aura été sélectionné par la commission de sélection seront convoqués à un entretien comprenant une épreuve pratique et un oral d'admission. Les entretiens des candidats sélectionnés auront lieu à partir du 24 juin 2024.

Article 6 : Le Secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de La Nouvelle-Calédonie et sera affiché de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute la durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats sur le site internet du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

Article 7 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois, qui court à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nouméa, le 26 AVR. 2024

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat



Stanislas ALFONSI

Copie :
DRHM/BRH1
SAN 1
SAIL 1
SAS 1
JONC 1